



Monsieur Dominique TIAN
Assemblée Nationale
126 rue de l'université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 06 décembre 2011

Monsieur le Député,

C'est avec désolation que nous avons pris connaissance de vos propos au journal télévisé de France 2 du 14 Novembre 2011.

Comment un élu de la République, garant des institutions, peut-il émettre de tels jugements si diffamatoires envers le personnel dévoué de la fonction publique hospitalière ?

De quel droit pouvez-vous affirmer que ces agents usent et abusent de l'absentéisme alors que l'hôpital souffre tous les jours du manque d'effectif et d'une dégradation des conditions de travail ?

Sachez que de nombreux agents posent des récupérations d'heures supplémentaires quand ils sont malades, surtout par soucis d'économie.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 13^{ème} mois n'existe pas dans la fonction publique hospitalière. Les agents bénéficient d'une prime de fin d'année proportionnelle à l'assiduité. Ils subissent déjà une perte de revenus en cas d'arrêt maladie.

Nous comprenons bien votre ligne populiste qui vous fait dire n'importe quoi à quelques mois des élections législatives.

Nous sommes conscients aussi, qu'élu d'une circonscription où il n'y a pas de structure hospitalière mais essentiellement des établissements privés de soins, vous draguiez l'adhésion d'un électorat quasiment conquis.

Sachez, Monsieur Tian, que nul n'est dupe sur la destinée de vos propos prêts à servir l'implantation du jour de carence dans la fonction publique hospitalière et à nuire, par la même, au système hospitalier.

Vos propos sur l'alignement public/privé s'invalident d'eux-mêmes quand on sait que 80% des employeurs privés couvrent les 3 premiers jours de carence de leur personnel (*Valeurs Actuelles* 24/11/11 p. 24).

Nous aurons l'élégance de ne pas joindre, à cette lettre, le rapport d'assiduité des membres constituant l'Assemblée Nationale tant la chose est comique.

Sachez que malgré vos propos, les infirmiers-anesthésistes de France seront présents pour vous prendre en charge, vous ou un proche, au cas où un malheur surviendrait dans votre vie.

Si par malchance ce jour là arrivait, nous éviterons de vous rappeler les mots malheureux que vous avez tenu à notre rencontre et à l'encontre de tous les agents hospitaliers.

Il ne vous a pas échappé que la permanence des soins en France est encore assurée, malgré ce soi-disant absentéisme, toute l'année, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Le Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes se tient prêt à informer de façon plus complète la population des usagers de l'hôpital sur le peu de considération que vous portez au service public.

Veillez recevoir, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Jean-Marc SERRAT
Président du S.N.I.A.